

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de
BALSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal
COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 28 mars 2014

Même séance

Article 5

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Indemnités de fonction du Maire

M. SCHNOEBELEN Jean-Marie, Maire, s'étant retiré, M. JACOBBERGER Thierry, 1^{er} Adjoint, a pris la présidence de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide, et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, à savoir : pour une commune comme Balschwiller dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants, le taux maximal de l'indice 1015 est de 31%.

Indemnités de fonction des Adjointes

M. le Maire, reprend la présidence de la séance et M.M. les Adjointes ayant quitté la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Considérant que ces indemnités de fonctions ne seront versées qu'après arrêt portant délégation de fonction aux adjointes au Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide, et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjointes au Maire, à savoir : pour une commune comme Balschwiller dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants, le taux maximal de l'indice majorée 1015 est de 8.25%.

Article 6

DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer un certain nombre d'attributions limitativement énumérées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Commune de BALSCHWILLER

Dans le cadre de ces délégations, les décisions ponctuelles sont prises par le Maire et par les Adjointes dans les domaines qui leur ont été délégués.

Elles permettent de régler promptement certains dossiers.

Considérant la nécessité de simplifier et d'accélérer la gestion des affaires de la commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de donner délégation à M. le Maire, et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, au 1^{er} Adjoint au Maire, et ce pour la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque des crédits sont inscrits au budget.

Article 7

DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

M. le Maire, informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, les conseillers sont appelés à désigner les délégués au sein des organismes intercommunaux.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletin secret des délégués au sein :

Par quinze voix et aucun bulletin nul, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Balschwiller-Buethwiller-Hagenbach (SIA-BBH)	
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Titulaire
M. JACOBBERGER Thierry	Titulaire
Mme NENOT Patricia	Titulaire
M. BURGER Claude	Titulaire

M. MEYER Gérard	Suppléant
M. CHRISTEN André	Suppléant
M. HAEBIG Nicolas	Suppléant
Mme PEDUZZI Fernande	Suppléante

Par quinze voix et aucun bulletin nul, à l'unanimité des suffrages exprimés:

Syndicat Intercommunal Scolaire Balschwiller-Buethwiller-Eglingen (SIS-BBE)	
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Titulaire
Mme JOUBARD Josiane	Titulaire
Mme NEFF Katia	Titulaire

Par quinze voix et aucun bulletin nul, à l'unanimité des suffrages exprimés:

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Ammertwiller-Balschwiller et environs (SIAEP)	
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Titulaire
M. MEYER Gérard	Titulaire

Commune de BALSCHWILLER

Par quinze voix et aucun bulletin nul, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Renaturation de la Largue (SMARL)	
Mme NENOT Patricia	Titulaire
M. SCHAD Pierre	Titulaire
M. HAEBIG Nicolas	Suppléant
M. HASENBOEHLER Thomas	Suppléant

Par quinze voix et aucun bulletin nul, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière – Région Altkirch (SIGFRA)	
M. JACOBBERGER Thierry	Titulaire
M. HAEBIG Nicolas	Suppléant

Par quinze voix et aucun bulletin nul, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux (Brigades vertes)	
M. HASENBOEHLER Thomas	Titulaire
Mme REMY Vanessa	Suppléante

Par quinze voix et aucun bulletin nul, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin	
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Titulaire

Article 8 DIVERS

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,
M. le Maire a levé la séance à 21h58.*

Commune de BALSCHWILLER

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER**

Séance du 28 mars 2014

Ordre du jour :

5. Indemnités du Maire et des Adjoints
6. Délégation du conseil au Maire
7. Désignation des délégués aux organismes intercommunaux
8. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Maire		
M. JACOBBERGER Thierry	1 ^{er} Adjoint au Maire		
M. MEYER Gérard	2 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. SCHAD Pierre	3 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
Mme JOUBARD Josiane	Conseillère municipale		
Mme NENOT Patricia	Conseillère municipale		
M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal		
M. CHRISTEN André	Conseiller municipal		
Mme NEFF Katia	Conseillère municipale		
Mme REMY Vanessa	Conseillère municipale		
M. HAEBIG Nicolas	Conseiller municipal		
M. BURGER Claude	Conseiller municipal		
Mme SCHLIENGER Anne	Conseillère municipale		
Mme PEDUZZI Fernande	Conseillère municipale		